

DÉLIBÉRATION n° CAC-21-02-2019-03 DU CONSEIL ACADÉMIQUE



Séance du 21 février 2019

Election de deux représentants des usagers
du Conseil académique de l'université de Poitiers pour siéger
au Comité électoral consultatif de l'Établissement

Le Conseil académique en formation plénière

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu la proposition présentée en Conseil académique ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Sont élus pour siéger au Comité électoral consultatif de l'Établissement en qualité de représentants des usagers du Conseil académique de l'université de Poitiers :

Monsieur Kévin CAMPANA, *en qualité de titulaire*
Monsieur Killian RAUTUREAU, *en qualité de suppléant*

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée selon le décompte suivant :

13 votants		
	Pour	12
	Contre	0
	Abstention	1


Fait à Poitiers, le 21 février 2019
La Présidente de séance du Conseil académique en formation plénière,
Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Vice-présidente en charge de la Formation,

Virginie LAVAL